

# Les nouvelles de Solidarité Paysans Picardie

Édition n°19 - Mai 2016

## Baisse des subventions...

La reconduction de nos subventions pour 2016 s'avère compliquée, nous avons été informés d'une baisse sans précédent d'un conseil départemental et sommes toujours en attente du vote pour un autre sans savoir à quelle sauce nous allons être mangés ! L'association ne disposant que de faibles réserves, représentant environ un mois de fonctionnement, autant dire que nous n'avons aucune marge de manœuvre face à ces baisses qui auront des conséquences désastreuses.

Comme nous l'avons indiqué lors de notre assemblée générale, il est important que vous cotisiez, cela indique en premier lieu que vous adhérez à l'action que nous menons et en deuxième lieu cela contribue à un autofinancement de l'association.

Pour information, en 2015 nous avons accompagné 160 familles : si toutes les familles avaient cotisé, nous aurions perçu 8000 € de cotisations ! Or, nous avons perçu 1735 € de cotisations pour 33 cotisants !

Nous sommes conscients qu'il peut être difficile quand on se trouve en situation économique compliquée de verser une cotisation de 50 €, mais cela représente un soutien indispensable à la pérennité de VOTRE association ! Un échelonnement de paiement est possible, n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter.

Si nous ne trouvons pas d'autres sources de financement, nous serons obligés de réduire nos actions et donc de licencier nos salariées !

Nous mettons tout en œuvre pour rechercher d'autres sources de financement, demandes de subventions à des organismes privés, partenariat avec différents acteurs du monde agricole etc.

Nous vous rappelons également que l'association est habilitée à délivrer des reçus fiscaux pour les dons qu'elle perçoit.

Les dons que vous pouvez faire ouvrent droit à une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66 % du montant du don dans la limite de 20 % du revenu imposable du contribuable.

Vous avez peut-être des amis, de la famille, des voisins qui souhaitent faire un don, parlez en autour de vous, une mobilisation de votre part est indispensable si vous souhaitez voir les actions de l'association se poursuivre...

Merci d'avance pour l'envoi de votre cotisation et/ou don.



## Déclarations PAC - matériel informatique à disposition

La date de dépôt est repoussée au 15 juin. Sauf pour les aides bovines dont la date de dépôt restait fixée au 17 mai. Nous vous rappelons que nous tenons à votre disposition, dans nos locaux, du matériel informatique pour faire vos télédéclarations. N'hésitez pas à prendre rendez-vous au 03.22.85.86.75 et nous serons à vos côtés si vous avez besoin.

### Pour nous contacter :

Tél : 03 22 85 86 75 - Fax : 03 22 84 62 71  
solidarite.paysans.picardie@wanadoo.fr

### Notre site internet :

[www.solidaritepaysans.org/picardie](http://www.solidaritepaysans.org/picardie)

## Prise en charge cotisations MSA

Vous êtes éleveur, la MSA vient de débloquer une enveloppe supplémentaire pour aider les éleveurs qui ont des difficultés à payer leurs cotisations. Vous avez la possibilité de faire une « demande de prise en charge partielle des cotisations ». Pour cela, vous pouvez prendre contact avec votre centre de comptabilité, la MSA ou Solidarité Paysans Picardie.

## Report en 2017 des cotisations MSA

Vous avez la possibilité de faire une « demande de report en 2017 des cotisations et contributions sociales dues en 2016 ». La condition est d'avoir un revenu professionnel 2015 inférieur à 4 248 € (revenus 2015 si vous êtes au réel et 2014 pour ceux au forfait). Ce dispositif peut se combiner à la demande de prise en charge mentionnée précédemment.

## Avez-vous le droit à la Prime activité ?

Si vous êtes exploitant agricole, que vous n'avez pas atteint l'âge légal de la retraite, vous êtes peut-être éligible à la Prime d'activité, sous condition de ressources. Vos derniers revenus professionnels connus (2015) ne doivent pas dépasser 16 337 € pour une personne seule et 24658 € pour un couple dont les deux personnes travaillent. Ce plafond est revalorisé si des enfants sont à charge. Attention, les prestations familiales, allocations chômage ou pensions alimentaires reçues... sont prises en compte dans vos ressources et s'ajoutent à vos revenus d'activité pour le calcul de vos droits.

**N'hésitez pas à nous contacter pour faire une simulation de vos droits et éventuellement vous aider à faire une demande.**

## Retour sur l'assemblée générale

Notre assemblée générale s'est déroulée le jeudi 24 mars à Chaulnes. Nous remercions vivement les personnes qui ont participé à cette journée conviviale. La Compagnie de théâtre La lune bleue a représenté l'après-midi des scènes de la vie quotidienne sur les difficultés rencontrées par les paysans. Nous remercions vivement les artistes qui ont organisé ce spectacle en un temps record : moins d'un mois ! Et pour leur prestation qui nous l'espérons a été appréciée de tous. Nous rappelons que la troupe a offert ce spectacle, les comédiens ont tous joué bénévolement !





Solidarité Paysans Picardie  
Mairie – Place de la République  
80320 CHAULNES

Montant souhaité de la cotisation : 50 €

**Cotisation d'adhésion** (à conserver par l'adhérent)

Reçu la somme de ..... €, au titre de la cotisation 2016

Espèces  Chèque  Virement

De M. Mme Mlle<sup>1</sup> : Nom Prénom  
Adresse :

Il ouvre droit à la participation à l'assemblée générale de l'association et le cas échéant à l'avantage fiscal prévu à l'article 199 du CGI pour lequel un reçu fiscal sera adressé.

Fait en deux exemplaires à le ..../..../....

La Présidente

RIB SOLIDARITE PAYSANS PICARDIE

Titulaire du compte : SOLIDARITE PAYSANS PICARDIE  
Domiciliation : CREDITCOOP AMIENS  
IBAN : FR76 4255 9000 6341 0200 0864 994  
CODE BIC : CCOPFRPPXXX

✂

**Bulletin d'adhésion 2016** (à conserver par l'association)

M. Mme Mlle<sup>1</sup> : Nom Prénom  
Adresse :

Le cas échéant : tél.fixe/port. : E-mail :

Date d'adhésion : Durée de l'adhésion :  
Montant de la cotisation :

Espèces  Chèque  Virement

L'adhérent reconnaît avoir pris connaissance de l'objet associatif et déclare vouloir adhérer à l'association Solidarité Paysans Picardie

Fait en deux exemplaires à le ..../..../....

L'adhérent